

BREVES HEBDOMADAIRES

CHINE CONTINENTALE

CONJONCTURE [\(ici\)](#)

Croissance : la croissance chinoise ralentit à +6% au T3; la croissance nominale est également en baisse au T3 à +7,6%

Activité économique : les dynamiques de la production industrielle, des investissements et des ventes au détail ralentissent au T3

Prix : les prix à la production se contractent pour le troisième mois consécutif à -1,2% en g.a., en raison d'une baisse du prix des matières premières et des biens manufacturiers ; l'indice des prix à la consommation augmente à +3% en septembre, l'inflation sous-jacente se stabilise à 1,5% quand le sous-indice des prix du porc accélère à +69,3%

Finances publiques : de janvier à septembre 2019, la croissance des recettes publiques tombe à +3,3% quand les dépenses publiques augmentent de +9,4%; les obligations des gouvernements locaux prévues pour l'exercice ont été toutes émises

Crédits et masse monétaire : la croissance du (TSF) se stabilise à 10,8% (g.a.), à l'instar de celle des prêts bancaires (12,5% en septembre contre +12,4% en août) ; la croissance de M2 se stabilise à 8,4% en septembre ; la PBoC procède à une injection de liquidités de 200 Mds RMB (28 Mds USD)

BANQUE ET FINANCE [\(ici\)](#)

Ouverture financière : le Conseil des affaires d'Etat a assoupli les règles de gestion sur les banques étrangères et les sociétés d'assurance étrangères en Chine

Ouverture financière : Citigroup et Société Générale envisagent de créer leurs filiales de valeurs mobilières à 100% en Chine

Réglementation : la PBoC et la CBIRC ont conjointement clarifié la définition des actifs de crédit dans les produits de gestion de patrimoine

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE [\(ici\)](#)

Commerce extérieur : nouveau repli simultané des exportations et des importations

Guerre commerciale : incertitudes sur les prochaines étapes et les chiffres des achats chinois de biens agricoles

Relation UE-Chine : la Chambre de commerce chinoise auprès de l'Union européenne et Roland Berger publient un rapport sur le développement des entreprises chinoises en Europe

Réforme de l'OMC : publication d'une communication chinoise en faveur du maintien du « traitement spécial et différencié » à l'OMC

ALE : entrée en vigueur de l'accord de libre-échange approfondi entre la Chine et Singapour

ALE : signature d'un accord de libre-échange entre la Chine et l'île Maurice

Relations Chine-Inde : création d'un « groupe bilatéral de haut-niveau » pour rééquilibrer les relations commerciales

INDUSTRIE ET NUMERIQUE [\(ici\)](#)

Politique industrielle : à l'occasion d'un forum à Ningbo, la Chinese Academy of Engineering (CAE) analyse la position de la Chine dans les chaînes de valeurs industrielles et définit les priorités du pays

Politique industrielle : les géants publics chinois lancent un fonds de 700 M EUR pour investir dans l'innovation



Télécommunications : Huawei communique un chiffre d'affaires en croissance et enregistre deux succès notables

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS ([ici](#))

Energie / transports : la Chine ouvre une nouvelle ligne ferroviaire dédiée à l'acheminement du charbon

Energie / transports : l'entreprise d'Etat State Grid communique sur son réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

Industrie / transports / énergie : le Ministère des finances confirme l'arrêt des subventions pour les véhicules à pile à combustible d'ici fin 2020

Développement durable/ Ozone : la presse chinoise communique sur la lutte contre le CFC-11, gaz appauvrissant la couche d'ozone

HONG KONG ET MACAO ([ici](#))

Logement : les annonces de la Cheffe de l'exécutif à l'occasion du discours de politique générale

Politique monétaire : baisse du ratio de réserves de fonds propres contracycliques de 2,5 à 2% afin de soutenir l'économie hongkongaise

Commerce extérieur : les exportations et importations Hong Kong poursuivent leur contraction

Activité économique : chute du tourisme et des ventes de détail en août

Fintech : signature d'un protocole d'accord entre HKSTP et le Département du Commerce International (DTI) anglais

CONJONCTURE

Croissance : la croissance chinoise ralentit à +6% au T3; la croissance nominale est également en baisse au T3 à +7,6%

Le Bureau national des statistiques a publié le 18 octobre les chiffres préliminaires pour la croissance au troisième trimestre (T3). Au T3, la croissance réelle poursuit le ralentissement initié au T2 2018, à +6% contre +6,2% au T2, tout comme la croissance nominale (*i.e.* comprenant les variations des prix) qui s'affiche à +7,6% contre +8,3% au T2. Le déflateur de PIB (différence entre croissance réelle et nominale, indicateur de la dynamique générale des prix) tombe à +1,6% contre +2,1% au T2.

Du côté de l'offre, le secteur des services a principalement tiré la croissance réelle, à +7,2% au T3, contre +7% au T2. Le secteur industriel a poursuivi la tendance à la baisse à +5,2 contre 5,6% au T2. La croissance du secteur primaire ralentit à +2,7% au T3 contre +3,3% au T2.

Du côté de la demande, les contributions de la consommation à la croissance et de la demande extérieure (exportations nettes de biens et services) sont en baisse, à respectivement +3,75 pts de PIB (plus bas depuis le T4 2014) et +1,2 pts, contre +3,8 pts et +1,3 pts au T2. En revanche, la contribution de l'investissement (formation brute de capital) se stabilise. Les séries pour les composantes du PIB par la demande en valeur nominale n'ont pas encore été actualisées pour le T3.

Lors d'un symposium avec certains représentants des gouvernements locaux, le Premier ministre Li Keqiang a appelé ce lundi à « plus d'efforts pour assurer la réalisation des principaux objectifs ». Selon le Premier ministre, le « pays devrait accentuer les efforts pour faire face aux pressions baissières et augmenter l'emploi ». Il a spécifiquement souligné l'utilisation des obligations spéciales des gouvernements locaux et le soutien à l'investissement privé. Mi-septembre, le Premier ministre avait souligné qu'il « serait très difficile pour la Chine de maintenir un taux de croissance de 6% ou plus ».

Pour mémoire, les autorités chinoises ont fixé pour l'année 2019 un objectif de croissance compris entre +6% et +6,5%. En outre, le FMI a revu à la baisse ses prévisions pour Chine pour 2019, de 6,2% à 6,1% lors de la publication du *World Economic Outlook* d'octobre. Cette révision pour l'année 2019 est attribuée à « des efforts réglementaires nécessaires pour contenir la dette et aux conséquences macroéconomiques d'une escalade des tensions commerciales, qui ont grevé la demande globale ». Le FMI a également ramené à 5,8%, contre 6% auparavant, ses prévisions pour 2020, en ce qui concerne la Chine.

Activité économique : les dynamiques de la production industrielle, des investissements et des ventes au détail ralentissent au T3

La production industrielle (en valeur ajoutée) a crû de 5,6% en g.a. sur les 9 premiers mois de l'année, contre 6% au S1. Les entreprises d'Etat ont connu un ralentissement de la croissance de leur valeur ajoutée industrielle, passée de 4,7% sur les 9 premiers mois de l'année, contre 5% au S1, tout comme celle des entreprises privées, à 8% en g.a. sur les 9 premiers mois de l'année contre +8,7% au S1. Au niveau sectoriel, les industries minières ont vu leur situation s'améliorer (+4,6% entre janvier et septembre contre +3,5% au S1) comme l'industrie pharmaceutique, tandis que le secteur manufacturier (+5,9% sur la période contre +6,4% au S1) a ralenti. Le taux d'utilisation des capacités industrielles se stabilise à 76,4% au T3.

L'investissement brut en capital fixe tombe à +5,4% en g.a. sur la période janvier-septembre contre +5,8% au S1, malgré une accélération de l'investissement des entreprises d'Etat à +7,3% contre + 6,9 % au S1 (g.a.). Les investissements bruts en capital fixe des entreprises privées pour la période janvier-septembre ne sont pas encore disponibles. La dynamique des investissements des infrastructures (+4,5% sur la période contre +4,1% au S1) n'a pas permis de compenser le ralentissement des autres secteurs du secteur des services (transport, éducation, culture). Les investissements dans le secteur

immobilier ont accéléré, à +10,5% sur les neuf premiers mois de l'année contre +10,1% au S1. A noter que depuis le début 2018, de nombreuses sous-séries des investissements bruts en capital ne sont plus disponibles qu'en variation et non plus en niveau, dont certaines ventilations par secteur et par type d'entreprise.

La croissance des ventes au détail a été de +6,4% sur la période janvier-septembre (g.a.), contre +6,7% au S1. Corrigées de la dynamique des prix, les ventes au détail ont crû de +8,2% sur les neuf premiers mois de l'année contre +8,4% au S1.

Prix : les prix à la production se contractent pour le troisième mois consécutif à -1,2% en g.a., en raison d'une baisse du prix des matières premières et des biens manufacturiers ; l'indice des prix à la consommation augmente à +3% en septembre, l'inflation sous-jacente se stabilise à 1,5% quand le sous-indice des prix du porc accélère à +69,3%

En septembre, les prix à la production se contractent de -1,2% en glissement annuel (g.a.) contre -0,8% en août. C'est le troisième mois consécutif que l'indice des prix à la production (IPP) enregistre une diminution. Cette baisse, la plus importante depuis juillet 2016, s'explique majoritairement par un ralentissement des sous-indices du secteur manufacturier (-1,2% en g.a. contre -0,8% en août), des matières premières (-4,8% en g.a. contre -3,5% en août) et du secteur extractif (+0,6% en g.a. en septembre contre +2,6% en août). Pour mémoire, la croissance en g.a. de l'IPP a ralenti largement depuis juin 2018, date à laquelle elle atteignait +4,7%. En outre, la croissance en g.a. de l'IPP a été négative entre mars 2012 et septembre 2016. Cette contraction signale une demande en baisse pour la production industrielle et implique une diminution des profits pour le secteur manufacturier.

L'indice des prix à la consommation (IPC) augmente à 3% en g.a. en septembre, au plus haut depuis novembre 2013, contre +2,8% en août. La hausse des prix des aliments explique quasiment intégralement cette augmentation. L'inflation sous-jacente (hors prix de l'énergie et des aliments) se stabilise +1,5% (g.a.) fin septembre, soulignant une demande intérieure en berne. Le sous-indice des prix des aliments poursuit sa hausse à +11,2% en g.a. en septembre (contre +10% en août), tiré par la très forte augmentation du prix du porc (à +69,3% en août) en raison de la peste porcine africaine. Cette augmentation des prix se répercute également sur le prix des autres viandes, le bœuf s'affichant à +18,8% en septembre contre +12,3% en août tout comme le prix de l'agneau à +15,9% contre +12,5%.

A noter que l'inflation sous-jacente oscille entre +1,2% et +2,5% depuis fin 2010 selon les statistiques officielles chinoises. L'objectif d'inflation pour 2019, fixé par les autorités lors des assemblées législatives de mars, est de 3%.

Finances publiques : de janvier à septembre 2019, la croissance des recettes publiques tombe à +3,3% quand les dépenses publiques augmentent de +9,4% ; les obligations des gouvernements locaux prévues pour l'exercice ont été toutes émises

De janvier à septembre 2019, les recettes publiques se sont élevées à 15 068Mds RMB, en hausse de +3,3% (g.a.) contre +8,7% pour la période janvier-septembre 2018. Ce ralentissement de la croissance des recettes est principalement dû à l'effet des réductions d'impôts et de charges conjuguées au ralentissement économique.

Dans le détail, sur la période janvier à septembre 2019, les recettes fiscales affichent une contraction de -0,4% (en g.a.) contre +12,7% pour la même période en 2018, poursuivant la baisse initiée en mai 2019. Cependant, les recettes non-fiscales affichent une forte croissance de +29,2%, imputable aux transferts de dividendes des SOEs et de certaines institutions financières.

De janvier à septembre 2019, les dépenses publiques se sont élevées à 17 861Mds RMB, soit une augmentation de +9,4% (en g.a) contre +7,5% pour la même période en 2018 ; les dépenses de l'administration centrale ont atteint 2508Mds RMB, en hausse de +9,2% (g.a.) et les dépenses des gouvernements locaux étaient de 15 353Mds RMB, soit une croissance de +9,4%. Les dépenses ont particulièrement augmenté dans les domaines de la sécurité sociale et de l'emploi, de la science et de la technologie et de la protection environnementale.

En ce qui concerne les obligations des gouvernements locaux, dont le quota est de 3 080Mds RMB pour l'année 2019, de janvier à septembre 2019, les obligations des collectivités ont été toutes émises et 90% de l'émission a été utilisée. L'émission des obligations des gouvernements locaux s'est accélérée avec deux mois en avance par rapport à 2018. La maturité moyenne des nouvelles obligations des collectivités en 2019 s'allonge à 8,9 ans contre 6,3 ans en 2018. En outre, sous l'effet de l'assouplissement de la politique monétaire, le taux d'intérêt des nouvelles obligations des collectivités en 2019 se réduit à 3,42%, en baisse de 45bpt par rapport à 2018.

Pour mémoire, les données officielles chinoises ne captent pas l'ensemble des dépenses publiques, en particulier les dépenses en infrastructure, largement financées via des véhicules *ad hoc*, et certaines politiques publiques nationales (logement, réduction de la pauvreté), soutenues par des fonds spéciaux non-consolidés au bilan des administrations publiques. En outre, certains revenus non-pérennes sont intégrés au solde primaire. Le FMI estimait un « déficit public augmenté », selon une méthodologie proche des critères de Maastricht, de 11,2% pour 2018.

Crédits et masse monétaire : la croissance du (TSF) se stabilise à 10,8% (g.a.), à l'instar de celle des prêts bancaires (12,5% en septembre contre +12,4% en août) ; la croissance de M2 se stabilise à 8,4% en septembre ; la PBoC procède à une injection de liquidités de 200 Mds RMB (28 Mds USD)

La croissance de l'agrégat officiel de financement à l'économie réelle hors autorités publiques (« *Total social financing* », TSF) se stabilise à 10,8% (g.a.) en septembre. L'encours du TSF a atteint 219 040Mds RMB fin septembre, soit 260% du PIB.

Dans le détail, la croissance des crédits bancaires s'élève à 12,5% en septembre (encours : 149925Mds RMB, soit 68,4% du TSF contre 68,3% en août), contre +12,4% en août, suite au ralentissement initié en mars 2019 (période durant laquelle la progression s'établissait à 13,7%). Selon la PBoC, la réduction du ratio de réserves obligatoires (*required reserve ratio*, RRR) des banques en septembre, qui s'est traduite par une injection de liquidité de 900Mds RMB, expliquerait cette légère hausse. Néanmoins, la pondération des prêts aux entreprises à moyen et long terme sur le total des crédits bancaires a diminué à 33,4% en septembre contre 35,4% en août. L'encours des prêts aux ménages, principalement des prêts hypothécaires, a atteint 43 300Mds RMB à fin septembre, soit une hausse de +15,6%, qui confirme le fléchissement enregistré depuis 14 mois (+27%).

Le *shadow banking* a continué de se contracter : les *entrusted loans* affichent une baisse de -8,5% en septembre contre -9,5% en août ; les *trust loans* se contractent de -4,1% en septembre contre -4,3% en août ; et les *undiscounted banker's acceptance notes* ont diminué de -12,7% en septembre contre -12,8% en août. Les *entrusted loans* et les *trust loans* ont particulièrement ralenti depuis fin 2017, période durant laquelle ces canaux de financement non-bancaires ont été identifiés comme des priorités de la politique de renforcement du cadre réglementaire conduite par les autorités.

En outre, la PBoC a, pour la première fois, intégré en septembre dans la série de données de « *corporate bonds* », les titres adossés à des actifs (*ABS – asset-backed securities*) émis par des entreprises sur les marchés boursiers. En effet, ces ABS sont principalement adossés aux créances



clients des entreprises et aux micro-crédits hors bilan des entreprises, qui sont en fait un soutien au financement de l'économie réelle, conformément à la définition du TSF selon la PBoC. L'impact de ce changement sur la série est néanmoins très faible (882,8Mds RMB).

La croissance des dépôts bancaires a légèrement fléchi, à +8,3% en septembre contre +8,4% en août, conséquence d'une forte hausse de l'épargne des ménages et de la réduction des dépôts par le gouvernement ainsi que des institutions financières non-bancaires.

La croissance de l'agrégat de masse monétaire M2 demeure stable, à 8,4% (g.a.) en septembre contre 8,2% en août. L'agrégat M2, qui se compose de la monnaie en circulation et des dépôts à vue des entreprises et des ménages, était jusqu'en 2017 un objectif intermédiaire de la politique monétaire chinoise (dernière cible de croissance fixée à +12%).

Le 16 octobre, la PBoC a procédé à une injection de liquidités de 200 Mds RMB (28 Mds USD) via sa facilité de prêts à moyen terme (Medium-term lending facility, MLF) à un taux de 3,3%, taux alors inchangé depuis la dernière injection le 17 septembre et inchangé depuis la mise en place de la réforme du *Loan Prime Rate*. Pour mémoire, le LPR sert de référence pour la détermination des taux d'intérêt pour les nouveaux prêts bancaires. Les banques doivent désormais déterminer le nouveau taux mensuel, chaque 20 du mois, en ajoutant quelques points de base au taux MLF.

Retour au sommaire ([ici](#))

BANQUE ET FINANCE

Ouverture financière : le Conseil des affaires d'Etat a assoupli les règles de gestion sur les banques étrangères et les sociétés d'assurance étrangères en Chine

Le 15 octobre, le Conseil des affaires d'Etat a publié des règles de gestion révisées en assouplissant les contraintes sur les banques étrangères et les sociétés d'assurance étrangères en Chine.

Pour les banques étrangères, les règles révisées sont les suivantes :

- i) Suppression de l'exigence portant sur les actifs totaux de l'actionnaire majoritaire des filiales à 100% étrangères (auparavant l'actif total devait s'élever à 10Mds USD minimum), l'actionnaire majoritaire des banques *joint-venture* sino-étrangères (auparavant actif total de 10Mds USD au moins) et l'actionnaire majoritaire des succursales (auparavant actif total de 20Mds USD minimum) à la fin de l'année précédant la demande de leurs établissements. Annulation également de la condition que l'actionnaire majoritaire des banques *joint-venture* sino-étrangères soit obligatoirement une institution financière.
- ii) Autorisation donnée aux banques étrangères de créer à la fois une filiale à 100% étrangère et une succursale ou de créer à la fois une coentreprise bancaire sino-étrangère et une succursale.
- iii) Elargissement du champ d'activité des banques étrangères en leur permettant d'émettre, de rembourser, de souscrire des obligations d'Etat ainsi que des services de paiement. Le montant minimum des dépôts à terme des citoyens chinois que les succursales étrangères peuvent collecter est abaissé de 1M RMB à 500000 RMB par transaction. Suppression de la procédure d'approbation des activités de RMB aux banques étrangères.
- iv) Assouplissement de la condition pour les succursales étrangères de conserver certains actifs portant intérêt désignés par la CBIRC (auparavant 30%) et suppression de l'exigence que la pondération des actifs en RMB des succursales étrangères ne soit pas inférieure à 8% pour les seules banques étrangères respectant le ratio de fonds propres minimum défini par la CBIRC (11,5% pour les banques d'importance systémique et 10,5% pour les autres banques).

Pour les sociétés d'assurance étrangères, la condition selon laquelle « les sociétés d'assurance étrangères envisageant de créer des sociétés d'assurance en Chine sont tenues d'exercer l'activité d'assurance depuis plus de 30 ans et avoir établi un bureau de représentation depuis plus de deux ans en Chine » a été annulée.

Ouverture financière : *Citigroup* et *Société Générale* envisagent de créer leurs filiales de valeurs mobilières à 100% en Chine

Suite à l'accélération de l'ouverture financière et de levée du plafond de participation étrangère dans des sociétés de valeurs mobilières d'ici 2020 en Chine, *Citigroup*, qui a décidé de se séparer d'une coentreprise de valeurs mobilières avec *Orient Securities* dans laquelle elle détenait 33% du capital en 2018, envisage maintenant de créer sa propre entreprise de valeurs mobilières à 100% en Chine. *Citigroup* pourrait initialement se concentrer sur le courtage et les contrats à terme tout en développant ses services de dépositaire en Chine. Elle envisage de demander une licence de contrats à terme dès le premier semestre de 2020. Au lieu d'offrir des services de banque d'investissement en



Chine continentale, *Citigroup* aidera les clients locaux à mobiliser des capitaux et à réaliser des acquisitions à l'étranger, principalement via *Hong Kong*.

La Société Générale, qui a également abandonné le projet de création d'une coentreprise de valeurs mobilières avec des partenaires chinois, envisage également d'établir sa filiale de valeurs mobilières à 100% en Chine.

Réglementation : la PBoC et la CBIRC ont conjointement clarifié la définition des actifs de crédit dans les produits de gestion de patrimoine

En 2018, la PBoC et le régulateur des banques et des assurances (CBIRC) ont imposé des restrictions sur le volume des produits de gestion de patrimoine (*WMP – wealth management products*) que les banques peuvent investir dans des actifs non-standards, en les limitant à 4% de leur actif total ou à 35% de leurs WMP. Les banques ont toutefois objecté que la définition des actifs standards et des actifs non-standards n'étaient pas suffisamment claires. Le 15 octobre, la PBoC et la CBIRC ont ainsi publié conjointement des documents proposant des définitions plus spécifiques. Les actifs standards se réfèrent aux titres à revenu fixe adossés à des actifs, y compris les obligations d'Etat, les effets de la Banque centrale (*central bank bills*), les obligations des collectivités, les obligations des institutions financières, les obligations de sociétés et les certificats de dépôt négociables. Tous les autres actifs de crédit seront considérés comme non-standards et feront l'objet d'une surveillance et de réglementations plus strictes, notamment en ce qui concerne la maturité, le quota, la gestion centralisée et la divulgation d'informations. Selon *Guosen Securities*, les nouvelles règles clarifient quelque 800Mds RMB d'actifs qui se situaient auparavant dans une zone grise entre standard et non-standard. Elles seront désormais considérées comme non-standards et auront un impact plutôt faible sur les banques du fait que la valeur est relativement faible par rapport à la taille totale du marché.

Ce document complète les nouvelles réglementations sur la gestion d'actifs dévoilées en novembre 2017 et finalisées en avril 2018. Bien que les règles doivent initialement entrer en vigueur à fin juin 2019, les autorités ont repoussé l'échéance à fin 2020 afin de donner aux institutions financières plus de temps pour se conformer. Selon le « *Rapport semestriel sur le marché de gestion d'actifs des banques en Chine (2019)* » publié par *Chinawealth.com*, à fin juin 2019, l'encours des WMP était de 22180Mds RMB, dont les actifs de crédit non-standards représentaient environ 17,02% des WMP.

Retour au sommaire ([ici](#))

ECHANGES ET POLITIQUE COMMERCIALE

Commerce extérieur : nouveau repli simultané des exportations et des importations

Les douanes chinoises ont publié, le 14 octobre, les chiffres préliminaires du commerce extérieur pour le mois de septembre. Les exportations sont en diminution (-4 % en g.a.) pour le deuxième mois consécutif, tandis que les importations baissent pour la huitième fois en neuf mois (-8 % en g.a.) Sur les neuf premiers mois de l'année, les exportations stagnent à 1 826 Mds USD, et les importations sont en baisse de 5 % en g.a. (1 525 Mds USD), concourant à la hausse de l'excédent commercial chinois (+30 % à 301 Mds USD). Le ministère chinois du Commerce (MofCom) a attribué le recul des échanges à la faiblesse de la demande internationale et à un effet de base (dynamisme relatif du commerce extérieur chinois en septembre 2018), tout en affirmant que les échanges extérieurs chinois avaient progressé, depuis le début de l'année, à un rythme supérieur à la moyenne des 65 plus grandes économies mondiales.

Les exportations chinoises vers les États-Unis poursuivent leur chute (-11 % en g.a. sur les neuf premiers mois), alors que de nouveaux tarifs américains sur environ 112 Mds USD de biens chinois sont entrés en vigueur au 1^{er} septembre et que l'assiette d'exportations chinoises soumises à des tarifs américains s'élève désormais à environ 360 Mds USD. L'Union européenne – vers laquelle les exportations chinoises progressent de 5 % sur les neuf derniers mois - devient ainsi le premier client de la Chine. Les exportations vers les pays de l'ASEAN croissent également (+9 % depuis le début de l'année, au contraire de celles destinées à Hong Kong (-8 %) et au Japon (-2 %). D'un point de vue sectoriel, les exportations chinoises d'ordinateurs (-4 % en g.a. sur les trois premiers trimestres) et de téléphones (-14 %) diminuent, en lien avec le ralentissement des chaînes de valeur dans l'électronique, au même titre que les exportations du secteur de l'habillement (-5 %). A l'inverse, les exportations chinoises de circuits intégrés augmentent de manière marquée (+21 %). Les exportations de composés à base de terres rares ont, elles, reculé de 11 %.

Sur neuf mois, les importations chinoises diminuent en provenance de tous ses principaux partenaires à l'exception de ses deux premiers : l'Union européenne (importations stables) et l'ASEAN (+1 %). La baisse des importations chinoises en provenance de Corée du Sud se révèle particulièrement prononcée depuis le début de l'année (-17 %). Un phénomène similaire touche, dans une moindre mesure, les importations provenant du Japon (-7 %) et de Taiwan (-6 %). Les importations chinoises de biens américains poursuivent leur chute (-26 %) : les États-Unis perdent leur position de sixième fournisseur de la Chine, au profit de l'Australie (+14 %). La baisse des importations touche particulièrement le secteur de l'électronique, avec un recul des importations de circuits intégrés de 6 % sur les neuf derniers mois. Les importations de soja ont pour leur part diminué de 15 % depuis le début de l'année, dans un contexte de peste porcine africaine qui décime le secteur de l'élevage en Chine. Exception notable au recul des importations, les imports de minerais de fer bondissent en septembre (+55 % en valeur) et sur les neuf premiers mois (+33 %), alors que les prix se sont fortement appréciés depuis le début de l'année (+22 % depuis janvier).

Janvier-Septembre 2019	Montant (Mds USD)	Evolution en g.a. (valeur USD)
Echanges totaux	3 350	-3 %
Exportations chinoises	1 826	Stable

Importations chinoises	1 525	-5 %
Balance commerciale	301	+30 % (hausse de l'excédent de 70 Mds USD)

Guerre commerciale : incertitudes sur les prochaines étapes et les chiffres des achats chinois de biens agricoles

Une semaine après l'annonce, par le Président américain Donald Trump en présence du négociateur en chef chinois Liu He, de la conclusion de la « phase 1 d'un accord substantiel [...] sous réserve qu'il soit rédigé par écrit » entre la Chine et les États-Unis (voir brèves de la semaine du 7 octobre 2019), les administrations des deux pays sont revenues sur le contenu de cet « accord » et sur les prochaines étapes préalables à sa signature éventuelle. Alors que dans un premier temps, les autorités chinoises avaient pris soin de ne pas faire apparaître le terme « accord » dans leur communication officielle, le ministère chinois des Affaires étrangères a qualifié, le 15 octobre, de « conforme à la réalité » la communication américaine et a précisé que « les deux parties étaient unanimes sur la question de parvenir à un accord ». En écho aux déclarations du Président américain selon qui la Chine se serait engagée à des achats de 40 à 50 Mds USD de biens agricoles (des achats « déjà entamés » selon M. Trump), le ministère chinois des Affaires étrangères a également annoncé avoir procédé depuis le début de l'année à des achats de 20 millions de tonnes de soja, de 700 000 tonnes de porc, de 700 000 tonnes de sorgho, de 230 000 tonnes de blé et de 320 000 tonnes de coton en provenance des États-Unis. Les données douanières américaines indiquent toutefois des montants d'achats bien moins élevés : la Chine aurait par exemple importé moins de 300 000 tonnes de porc américain entre janvier et août 2019. Le ministère chinois du Commerce (MofCom) a indiqué, le 17 octobre, la volonté de la Chine, dans la cadre de la phase 1 d'un éventuel d'accord, « d'augmenter les importations de biens agricoles américains selon ses besoins internes » et que « les États-Unis créeront des conditions favorables à cela ». Selon *Bloomberg*, la réalisation totale de ces achats serait conditionnée au fait que les États-Unis suppriment une partie des tarifs qu'ils ont imposés sur environ 360 Mds USD d'importations américaines de biens chinois (voir brèves de la semaine du 2 septembre 2019), ce qui permettrait en retour aux autorités chinoises d'éliminer une partie des contre-tarifs visant les produits agricoles américains. Le MofCom a en effet fait valoir que « l'élimination des tarifs aidera les deux parties à étendre leur coopération économique et commerciale, notamment sur le volet agricole ». S'exprimant sur le processus devant conduire à la signature éventuelle d'un accord sino-américain en marge du Sommet de l'APEC au Chili mi-novembre, le secrétaire au Trésor Steven Mnuchin a déclaré, le 14 octobre, qu'une série de conférences téléphoniques aurait lieu au cours de la semaine au niveau des négociateurs adjoints, avant de nouveaux échanges – téléphoniques puis physiques – entre les négociateurs principaux. M. Mnuchin a également estimé que, dans l'éventualité où un accord ne serait pas trouvé, la prochaine salve de tarifs américains sur environ 160 Mds USD de biens chinois (principalement des biens de consommation) pourrait entrer en vigueur, comme prévu, le 15 décembre 2019.

Relation UE-Chine: la Chambre de commerce chinoise auprès de l'Union européenne et Roland Berger publient un rapport sur le développement des entreprises chinoises en Europe

Le 11 octobre 2019, le cabinet de conseil Roland Berger, et la Chambre de commerce de la Chine auprès de l'Union européenne* ont conjointement publié un rapport sur le climat des affaires pour les entreprises chinoises dans les pays de l'UE (« *Report on the Development of Chinese Enterprises in the*



EU »), le premier « rapport phare » publié par cette Chambre depuis son inauguration à l'été 2018. Le rapport identifie six défis pour les entreprises chinoises en Europe :

1. Le renforcement du contrôle des investissements étrangers dans l'UE, suite à l'adoption du règlement établissant un cadre pour le filtrage des investissements directs étrangers dans l'Union en mars 2019, qui touche les investissements chinois dans des secteurs comme l'énergie, les transports, l'intelligence artificielle et la robotique, l'aérospatial ou les semi-conducteurs. Ce nouveau mécanisme prolongerait le temps de transaction et l'incertitude de ces projets.
2. L'imposition de restrictions par les pays de l'UE visant des entreprises chinoises spécifiques, dans les secteurs de l'énergie ou de la technologie (à l'exemple de l'exclusion de Huawei du développement de la construction du noyau de 5G au Royaume-Uni).
3. L'implication insuffisante de la communauté d'affaires chinoise dans les enceintes européennes d'élaboration des standards techniques et industriels
4. Les difficultés liées au recrutement des talents sur place, au choix de cabinet d'avocats et cabinet de comptabilité, à l'accès aux infrastructures et aux savoir-faire pour la conduite des affaires, et à la vie quotidienne des expatriés chinois en Europe y compris les démarches d'obtention de visa de travail.
5. Le manque de mécanisme systématique de communication entre les entreprises chinoises et les gouvernements de pays de l'UE ainsi qu'entre les entreprises chinoises et les médias européens.
6. Les différences dans les modes de gestion et dans les cultures d'entreprise entre la Chine et l'Europe, en particulier concernant le syndicalisme dans les pays de l'UE.

Le rapport propose deux recommandations à l'UE et une recommandation aux entreprises chinoises établies dans l'UE. Il enjoint tout d'abord les pays de l'UE à rejeter la « politisation des sujets économiques » et à « abandonner les sanctions commerciales dictées par des jeux politiques », afin de créer un environnement des affaires ouvert et dynamique pour les entreprises étrangères. Le rapport recommande également aux gouvernements et entreprises de l'UE d'améliorer le climat des affaires et à renforcer la coopération économique entre la Chine et l'Europe, par exemple en facilitant l'octroi de visas pour les expatriés chinois et, s'agissant des entreprises européennes, en développant des alliances stratégiques avec les entreprises chinoises pour la R&D. Enfin, le rapport encourage les entreprises chinoises en Europe à mieux intégrer dans les économies et les industries locales, en participant à l'établissement des standards, en s'impliquant dans la relation avec les syndicats et la communication avec les médias, en assurant la conformité aux lois et réglementations. L'objectif des investisseurs chinois ne doit pas être, selon le rapport, de répliquer des structures chinoises en Europe, mais plutôt d'établir des « entreprises européennes avec des gènes chinoises ». Le 14 octobre, le ministère chinois des Affaires étrangères a soutenu les conclusions du rapport, en déclarant « *We hope the EU side will heed the opinions and demands from the Chinese enterprises, continue to keep its investment market open, and foster a business environment that is fair, transparent, stable and predictable for all foreign companies in Europe including Chinese ones...* ».

**La Chambre de commerce de la Chine en UE a été créée le 31 août 2018 par Bank of China, China Three Gorges Corporation, et China Cosco Shipping Group, dans l'objectif de « promouvoir le partenariat commercial entre la Chine et l'UE », et de « protéger les intérêts et droits légitimes des entreprises chinoises ». Elle compte une cinquantaine de membres.*

[Lire le rapport](#)

[Lire la déclaration par le ministère chinois des Affaires étrangères](#)



Réforme de l'OMC : publication d'une communication chinoise en faveur du maintien du « traitement spécial et différencié » à l'OMC

La délégation chinoise à l'OMC s'est associée, le 14 octobre, à une dizaine de pays en développement (dont l'Inde) ainsi qu'au groupe africain, pour déposer une communication en faveur du maintien du « traitement spécial et différencié » (TSD) à l'OMC. Cette communication devait être présentée dans le cadre du Conseil général du 15 octobre. La communication affirme quatre principes : (i) le droit inconditionnel au traitement spécial et différencié pour les pays en développement doit persister ; (ii) les pays en développement doivent être en capacité d'évaluer eux-mêmes leur statut de pays en développement ; (iii) les dispositions actuelles sur le TSD doivent être maintenues ; (iv) le TSD doit être assuré dans les négociations actuelles et futures. Et le groupe de conclure que « les tentatives visant à édulcorer ces principes auront pour effet de créer une impasse insurmontable au sein de l'OMC », y compris dans les négociations actuelles (subventions à la pêche). Pour rappel, le Président des États-Unis a signé, le 26 juillet dernier, un mémorandum présidentiel octroyant un délai de 90 jours au représentant américain au Commerce (USTR) pour « modifier l'approche de l'OMC relative aux flexibilités associées au statut de pays en développement ». En cas d'absence de progrès d'ici le 26 octobre, le Président américain instruit à l'USTR de cesser unilatéralement de traiter comme pays en développement tout pays qui, selon l'USTR, se déclare inopportunément comme tel et « recherche, de manière inappropriée, l'avantage des flexibilités offertes par les règles de l'OMC » ([voir brèves de la semaine du 29 juillet](#)).

[Retrouver la communication chinoise](#)

ALE: entrée en vigueur de l'accord de libre-échange approfondi entre la Chine et Singapour

Le 15 octobre, Han Zheng, vice-Premier ministre et membre du comité permanent du Politburo du PCC central, et Wang Ruijie, Vice Premier Ministre du Singapour, ont conjointement annoncé l'entrée en vigueur, le lendemain, du nouvel accord de libre-échange (ALE) approfondi entre la Chine et le Singapour. Pour rappel, la conclusion des négociations pour ce nouvel ALE avait été annoncée le 5 novembre 2018, en marge de la première Foire aux importations de Shanghai ([voir brèves de la semaine du 5 novembre 2018](#)). Selon le communiqué publié par le ministère chinois du Commerce (MofCom), par rapport à l'ancien accord qui date de 2009, le nouvel ALE a mis à jour les dispositions concernant les règles d'origine, les procédures douanières, la facilitation du commerce, « *trade relief* », le commerce de services, l'investissement, et la coopération économique. Trois nouveaux chapitres ont été inclus, sur le e-commerce, la politique de la concurrence et l'environnement. L'avenant sur les règles d'origine entrera en vigueur le 1 janvier 2020.

-

ALE: signature d'un accord de libre-échange entre la Chine et l'île Maurice

Le 17 octobre, le ministre chinois du Commerce Zhong Shan et l'Ambassadeur de l'île Maurice en Chine Lee Miao Kwong ont formellement signé un accord de libre-échange (ALE). Pour rappel, la conclusion des négociations pour cet ALE a été annoncée le 2 septembre 2018, après quatre cycles de négociations – celles-ci avaient été entamées en décembre 2017 ([voir brèves de la semaine du 3 septembre 2018](#)). Les deux pays doivent maintenant faire adopter cet accord selon leurs procédures nationales respectives afin que l'ALE puisse entrer en vigueur.



Relations Chine-Inde : création d'un « groupe bilatéral de haut-niveau » pour rééquilibrer les relations commerciales

Les Présidents chinois et indien se sont accordés le 12 octobre, à l'issue d'un sommet informel organisé à Chennai, sur la création d'un groupe bilatéral de haut niveau, co-présidé par le ministre des Finances indien Nirmala Sithamaran et le vice-Premier ministre Hu Chunhua, sur le commerce, l'investissement et les services. Ce groupe aura vocation, selon l'agence officielle *Xinhua* à « faire avancer les relations de commerce et d'investissement d'une manière plus équilibrée ». L'Inde entretient vis-à-vis de la Chine son plus important déficit commercial bilatéral (58 Mds USD selon les chiffres des douanes chinoises), un déficit en creusement continu sur les 10 dernières années. Le ministre des Affaires étrangères chinois Wang Yi a également annoncé que les deux parties s'étaient engagées à conclure les négociations de l'accord *Regional Comprehensive Economic Partnership* (RCEP) « le plus vite possible ». Au cours de la semaine, de nombreux articles parus dans la presse officielle chinoise ont appelé l'Inde à lever ses objections et à s'engager en faveur de la conclusion de l'accord ; le *Global Times* a par exemple présenté « 5 raisons pour que l'Inde étrenne le RCEP ». Pour rappel, entamées en 2012 et largement impulsées par la Chine, les négociations du RCEP comprennent 16 pays d'Asie et d'Océanie qui, ensemble, couvrent plus de 30 % du PIB mondial. L'objectif de conclusion a été successivement fixé à fin 2016, fin 2017 et fin 2018, sans succès. L'objectif officiel de conclusion est désormais fixé à la fin 2019.

Retour au sommaire ([ici](#))

INDUSTRIE ET NUMERIQUE

Politique industrielle : à l'occasion d'un forum à Ningbo, la Chinese Academy of Engineering (CAE) analyse la position de la Chine dans les chaînes de valeurs industrielles et définit les priorités du pays

Le 15 octobre 2019, le « Forum 2019 des experts pour la construction et renforcement national de la production manufacturière » s'est tenu à Ningbo, dans la province du Zhejiang. Lors de cet événement, la Chinese Academy of Engineering (CAE) a présenté les résultats de ses travaux sur la maîtrise chinoise des chaînes de production industrielles. Etablie en 1994, la CAE est sous la tutelle du Conseil des Affaires de l'Etat. Elle conseille directement le gouvernement sur ses politiques industrielles.

La Chine est, selon Zhou Ji (président de la CAE de 2010 à 2018), le pays « ayant les chaînes de valeur les plus complètes au monde ». Sur les 500 principaux produits industriels, la CAE indique que la Chine est le premier producteur mondial pour 220 d'entre eux. Sur les 26 secteurs couverts par l'étude de la CAE, 60% sont considérés comme « sécurisés » pour la Chine. La CAE a précisé que six des chaînes de valeur étudiées sont « sécurisées et contrôlables directement » par la Chine, dix dépendent partiellement de l'étranger mais sont considérées comme « sécurisées », deux ont un « haut niveau de dépendance étrangère » et huit ont un « très haut niveau de dépendance étrangère ». Bien que les secteurs ainsi identifiés n'aient pas été détaillés, Zhou Ji a donné certaines indications lors de son évaluation de la position de la Chine dans certaines industries-clés:

- Leader (世界领先): les équipements télécoms, le chemin de fer, les équipements de transformation électrique, le textile et l'électroménager.
- Pionnier (世界先进) : l'équipement aérospace, les véhicules à énergie nouvelle (VEN), les générateurs, la sidérurgie, la pétrochimie et les matériaux de construction.
- En retard par rapport au reste du monde (与世界差距大): l'aéronautique, les systèmes embarqués aéronautiques, les machines-outils, la robotique, les équipements navals de haute technologie, les automobiles à basse consommation, les dispositifs médicaux avancés, les nouveaux matériaux, la biomédecine et l'alimentation.
- En « grand retard » par rapport au reste du monde (与世界差距巨大) : les semi-conducteurs, les systèmes d'exploitation et logiciels industriels, les technologies de production intelligente, la motorisation aéronautique et les équipements agricoles.

Concernant les technologies-clés « liées directement à la sécurité nationale », telles que les puces avancées, les logiciels essentiels ou encore les matériaux, la CAE recommande une « ingénierie de rupture » (突破工程) similaire à la stratégie développée par les autorités pour la 5G, l'intelligence artificielle ou les semi-conducteurs. Cette approche renvoie à un effort national coordonné et soutenu par le gouvernement. En parallèle, la CAE préconise de mettre en œuvre rapidement « une ingénierie de rattrapage » (短板工程) consistant à mettre en place des infrastructures et des plateformes de base pour les secteurs dans lesquels la Chine présente un retard technologique, notamment les machines industrielles, les équipements de production et les systèmes de contrôle intelligents.

Ces différentes stratégies sont à mettre en relation avec le plan Made in China 2025 rendu public en 2015. Bien que mis en sourdine ces dernières années à cause des critiques américaines, l'objectif d'indigénisation de la propriété intellectuelle dans dix secteurs clés est, de fait, toujours d'actualité.

[Lire le rapport *Evolving Made in China 2025* du MERICS](#)



Politique industrielle : les géants publics chinois lancent un fonds de 700 M EUR pour investir dans l'innovation

Le 10 octobre 2019, la Shanghai State-Owned Assets Supervision and Administration Commission (SSASAC- filiale de la SASAC chargée de la gestion des entreprises publiques (SOE) de la municipalité de Shanghai), la China Construction Bank et la Bank of Shanghai ont créé un nouveau fonds: le Pudong Science and Technology Innovation Fund. Doté d'un capital initial de 5,5 Mds CNY (700 M EUR), ce fonds a vocation à être divisé en plusieurs branches dans le but d'attirer à terme jusqu'à 20 Mds CNY (2,54 Mds EUR). Les six domaines d'investissements ciblés sont les circuits intégrés, la production intelligente, l'aéronautique (et aérospatial), les biotechnologies, les véhicules autonomes et le *big data*, des secteurs identifiés comme prioritaires dans le plan *Made in China 2025*. Des parcs technologiques et industriels de la zone de Pudong (district de Shanghai) accompagneront le développement des différents fonds ainsi créés. La localisation de ce fonds à Shanghai s'explique également par la création en juillet 2019 d'un marché boursier dédié aux valeurs innovantes, sur le modèle du NASDAQ américain.

En juin 2019, le Conseil des Affaires de l'Etat avait publié une réglementation sur les investissements publics afin d'assurer que ces derniers visent les secteurs reconnus comme prioritaires par le gouvernement ou soient alloués en priorité à des projets de service public pour lesquels les financements du marché sont insuffisants. Les secteurs mentionnés dans ce cas précis concernent indéniablement la première catégorie. De plus, cette régulation prévoit des mécanismes de planification et d'évaluation des investissements publics.

Les investissements des SOE dans les domaines de l'innovation s'inscrivent dans un contexte plus général de renforcement du poids de celles-ci dans l'économie chinoise. Le rôle des groupes publics dans l'économie était ainsi le principal grief du rapport annuel de la Chambre de Commerce de l'Union Européenne (EUCCC) en septembre 2019 qui dénonçait un manque de « neutralité concurrentielle » par rapport aux entreprises privées, *a fortiori* lorsque celles-ci sont étrangères.

[Lire la régulation du Conseil des Affaires de l'Etat sur les investissements publics](#) (en chinois)

[Lire le position paper de la EUCCC \(2019\)](#)

Télécommunications : Huawei communique un chiffre d'affaires en croissance et enregistre deux succès notables

Malgré sa présence sur l'*entity list* du département du commerce américain (les restrictions commerciales associées seront effectives à partir de mi-novembre), les résultats du groupe Huawei continuent de progresser. Le groupe de Shenzhen, qui n'est pas coté en bourse, a déclaré un chiffre d'affaires en augmentation de 27% au troisième trimestre en glissement annuel pour atteindre 165,29 Mds CNY (21 Mds EUR) sur cette période. Sur les neuf premiers mois de l'année 2019, les revenus cumulés du groupe ont été de 610,8 Mds CNY (77,5 Mds EUR), en croissance de 24%, dopés notamment par la vente de 185 millions de smartphones à travers le monde. D'après une analyste du cabinet Canalys citée par [Reuters](#), les ventes de Huawei à l'étranger ont rebondi au cours du troisième trimestre mais restent en-deçà de leur niveau précédant le placement sur l'*entity list*. De plus, ces résultats reposeraient en majorité sur des ventes antérieures à l'annonce des sanctions américaines. Selon le [New York Times](#), l'administration américaine serait en passe d'accorder des exemptions afin de permettre à certaines entreprises de poursuivre leur collaboration avec Huawei pour des produits et services « non-sensibles ».



Par ailleurs, malgré les avertissements de la Commission Européenne (*brèves du 11 octobre 2019*) mettant indirectement en garde contre le choix de Huawei pour les infrastructures 5G, Steffen Seibert, porte-parole du gouvernement allemand, a annoncé lundi 14 octobre que l'Allemagne n'exclurait aucun fournisseur d'infrastructures de son réseau 5G *a priori* et publierait des critères de sécurité précis prochainement. D'après le journal allemand [Handelsblatt](#), la chancelière Angela Merkel serait intervenue personnellement afin de retirer une clause dans les critères de sécurité 5G qui aurait de facto exclu Huawei du marché afin de ne pas heurter le gouvernement chinois.

Dans le même temps, HiSilicon, la filiale de Huawei dédiée au design de puces, a annoncé cette semaine la commercialisation de Balong 711, une puce 4G dédiée aux applications d'internet des objets (IoT). Lancée en 2014, ce modèle n'était jusqu'à présent utilisé que pour des produits Huawei. Selon un analyste de Merchant Securities, cette approche pourrait permettre à HiSilicon de se positionner sur le marché afin de vendre, à terme, des modèles plus récents tels que Balong 5000, compatible avec la 5G. HiSilicon pourrait ainsi diversifier ses clients à plus long terme afin de ne plus reposer exclusivement sur les commandes de sa maison-mère.

Retour au sommaire ([ici](#))

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENERGIE ET TRANSPORTS

Energie / transports : la Chine ouvre une nouvelle ligne ferroviaire dédiée à l'acheminement du charbon

Récemment, l'Administration nationale de l'énergie (NEA) a communiqué sur l'ouverture d'une nouvelle ligne ferroviaire « nord – sud », dédiée à l'acheminement du charbon. Cette ligne d'environ 1800 km relie la Mongolie intérieure à la province du Jiangxi, en Chine centrale, et traverse les provinces du Shaanxi, Shanxi, Henan, Hubei et Hunan. En particulier, pour le Hubei, elle permet de réduire le temps d'approvisionnement en charbon d'un mois à un jour et de fortement désenclaver la province, jusqu'alors difficile d'accès pour ce type de cargaison.

Pour mémoire, le charbon représente environ 60% de la production d'électricité chinoise en 2018. Cette annonce s'inscrit dans un contexte de pression sur les prix de l'électricité, le gouvernement chinois ayant annoncé dans son rapport de travail 2019 l'objectif de baisse de ces coûts pour les industriels. Il est estimé que le transport du charbon représente environ 18% du coût d'achat final de la ressource en Chine.

Energie / transports : l'entreprise d'Etat *State Grid* communique sur son réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques

L'entreprise d'Etat de distribution d'électricité *State Grid*, a présenté sur son site internet son réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques. Celui-ci est géographiquement organisé en « 10 [lignes] verticales » et « 10 [lignes] horizontales ». Il comprend 2 080 stations de recharge, 8 423 bornes, couvre 50 000 km de voies rapides et relie 171 villes dans 19 provinces. Sur ces parcours, les stations de recharge sont en moyenne espacées de 50 km. *State Grid* numérise ce réseau, ce qui permettra, à terme, de développer les interactions avec les véhicules connectés, d'étoffer les services associés et d'optimiser le fonctionnement de celui-ci.

Lors de la période de la fête nationale (du 1 au 7 octobre), période associée à une forte mobilité intérieure, l'entreprise précise que ce réseau a exceptionnellement fourni 21 millions de kWh.

En Chine, le secteur des infrastructures de recharge des véhicules électriques attire de nombreux investisseurs aux profils variés, chinois et étrangers, notamment des producteurs d'énergie (BP), des groupes immobiliers (Evergrande), des entreprises automobiles (Volkswagen) et de service (Didi) et des fonds d'investissements.

Industrie / transports / énergie : le Ministère des finances confirme l'arrêt des subventions pour les véhicules à pile à combustible d'ici fin 2020

Le Ministère des finances (Mof) a confirmé le 7 octobre la fin des subventions pour l'achat des véhicules à pile combustible au niveau national au 1^{er} janvier 2021, les gouvernements locaux gardant la possibilité de continuer à subventionner ces achats. Cette annonce est une réponse à la demande de M. Chen Hong, député de l'Assemblée nationale populaire et PDG de *SAIC Motor*, de prolonger les subventions pour ce type de véhicule. Le Mof rappelle que le développement de la mobilité hydrogène est encouragé par plusieurs aides de l'Etat. A titre d'illustration, le gouvernement chinois a octroyé 1,92 Md de CNY (env. 240 M EUR) à des fonds de développement des infrastructures de recharge d'hydrogène en 2019. Plusieurs mesures de rabais d'impôts sur les sociétés et de rabais fiscaux permettent également de développer la filière.



Dans son communiqué, le Ministère justifie sa position en indiquant vouloir éviter la dépendance des entreprises aux politiques publiques et améliorer la compétitivité des firmes chinoises à l'international. Une mesure similaire avait déjà été annoncée en mars 2019 pour les véhicules électriques en vue d'augmenter la compétition sur un marché national saturé de nouveaux entrants. En outre, ces aides financières constituent un effort budgétaire croissant pour le Mof au regard du rapide développement des véhicules à énergie nouvelles (VEN).

Pour mémoire, la Chine est le premier marché de VEN avec environ 10 millions de véhicules électriques en circulation en 2018. Dans le cadre de sa transition énergétique, la Chine prévoit de fortement développer ce secteur pour compter plus de 400 millions de VEN à horizon 2050, dont environ 20 millions de véhicules à pile à combustible.

Par ailleurs, le développement de l'hydrogène est fixé dans le 13^{ème} plan quinquennal (2016-2020), en lien avec le développement de la mobilité propre. La Chine est le premier producteur d'hydrogène mondial depuis 2010, produit majoritairement à partir du charbon (5% de la consommation chinoise du charbon).

[Voir l'annonce du Ministère des finances](#) (en chinois)

Développement durable/ Ozone : la presse chinoise communique sur la lutte contre le CFC-11, gaz appauvrissant la couche d'ozone

Un article du *Quotidien du peuple* du 9 octobre analyse les difficultés rencontrées par la Chine pour lutter contre les émissions clandestines de CFC-11, substance appauvrissant la couche d'ozone et interdite au titre du Protocole de Montréal. L'article mentionne trois difficultés principales. D'abord, une difficulté d'ordre économique liée à une forte demande en CFC-11 en raison de son faible coût, venant notamment des producteurs de mousses de polyuréthane. Deuxièmement, des difficultés de respect de la législation : usines de production clandestines, faciles à déménager (« swing plants »), cachées voire enterrées et des fraudes documentaires généralisées. Enfin des difficultés à réprimer les réseaux illégaux transrégionaux impliqués à cause d'un manque de coordination et de pouvoir de police des bureaux d'inspections environnementales.

L'article propose trois pistes pour résoudre ces problèmes : accélérer le développement et l'adoption de technologies de substitution, contrôler plus efficacement la production de tétrachlorométhane de carbone (CCl₄), matière première utilisée pour produire le CFC-11 et enfin renforcer la surveillance des industriels.

Pour mémoire, le trichlorofluorométhane (CFC-11) est un composant chimique dont la vente est totalement interdite par le protocole de Montréal depuis 2010 car c'est une puissante substance appauvrissant la couche d'ozone. En 2018, plusieurs études scientifiques ont cependant montré une forte augmentation des sources de CFC-11 depuis 2012 en Extrême Orient. Depuis, la Chine a reconnu sa responsabilité et s'est engagée à tout mettre en œuvre pour résoudre le problème.

Retour au sommaire ([ici](#))

HONG KONG et MACAO

Logement : les annonces de la Cheffe de l'exécutif à l'occasion du discours de politique générale

La cheffe de l'exécutif Carrie Lam a prononcé son discours de politique générale le 16 octobre. Le discours s'est concentré sur la question du logement avec l'annonce d'une allocation de 640 M USD pour la construction de 10 000 nouveaux logements au cours des trois prochaines années pour les hongkongais actuellement en attente d'un logement social. Elle a fixé l'objectif d'atteindre 70% de logements publics (vs 60% actuellement) dans le neuf au cours des 10 prochaines années, l'allocation de 70% des terrains nouvellement aménagés à la construction de logements sociaux, la hausse des seuils d'endettement possibles pour les primo-accédant, ainsi que le recours possible à l'Ordonnance de reprise des terres (*Lands Resumption Ordinance*) afin de prendre possession de terrains appartenant à des promoteurs privés pour y construire des logements sociaux. La Cheffe de l'exécutif a confirmé la poursuite des projets de poldérisation, donc « *Lantau Tomorrow* ». Par ailleurs, un projet de taxe sur les logements vacants (« *vacancy tax* ») va être proposé au Conseil législatif (4,3% du parc immobilier privé est inoccupé). La Cheffe de l'exécutif a également confirmé l'extension de deux lignes de métro existantes et le développement d'une nouvelle ligne ainsi que la rénovation de sites urbains à Kowloon. La possible réintroduction d'un contrôle des loyers (supprimée en 1998) serait également à l'étude.

Autorité monétaire : baisse du ratio de réserves de fonds propres contracycliques de 2,5 à 2% afin de soutenir l'économie hongkongaise

L'Autorité Monétaire de Hong Kong (HKMA) a abaissé le 14 octobre 2019, le ratio de réserves de fonds propres contracycliques (CCyB) de 2,5 à 2% avec effet immédiat. Il s'agit de la première baisse de ce ratio depuis son introduction en 2015, la réserve de capital contracyclique (CCyB) faisant partie du cadre réglementaire des fonds propres de Bâle III. Le nouveau chef exécutif de la HKMA, Eddie Yue, a indiqué que la situation économique de Hong Kong s'était considérablement détériorée depuis le mois de juin, indiquant que cet abaissement de la réserve de fonds propres devrait permettre aux banques de soutenir davantage l'économie de la RAS et d'atténuer la conjoncture défavorable. La réduction du CCyB devrait libérer entre 200 et 300 Mds HKD (25,5 – 38 Mds USD) pour l'octroi de crédits bancaires supplémentaires.

Commerce extérieur : les exportations et importations Hong Kong poursuivent leur contraction

Au cours des huit premiers mois de l'année 2019, les exportations et importations hongkongaises de biens ont diminué de 4,2% et 6% respectivement par rapport à la même période l'an dernier, et pour le mois d'août de 6,3% et 11,1% respectivement. Les exportations vers les Etats-Unis ont chuté de 10,4%, et celles vers la Chine continentale de 6%. Les importations en provenance des Etats-Unis ont baissé de 2,3%, tandis que celles en provenance de Chine ont diminué de 4%. Dans le même temps, les exportations hongkongaises vers l'UE sont restées stables, celles vers l'ASEAN et le Moyen-Orient ont augmenté de 3,3% et 9,9% respectivement, tandis que celles vers l'Inde ont chuté de 16%. Si les importations en provenance de l'UE ont augmenté de 3,1%, celles en provenance de l'ASEAN, du Moyen-Orient et de l'Inde ont baissé de 9,5%, 2,3% et 18,5% respectivement.

Activité économique : chute du tourisme et des ventes de détail en août

Le nombre de touristes à Hong Kong a reculé de 39% en août (après -5% en juillet) principalement en raison de la baisse du tourisme chinois (-42,3%), qui représente traditionnellement 80% du nombre

total de visiteurs à Hong Kong. Le taux d'occupation hôtelière a chuté à 66% en août contre 94% à la même période l'an dernier.

Le secteur de la distribution voit baisser les ventes de détail de 23% en août, les ventes du secteur du luxe ont quant à elles chuté de 30% en juin-juillet-août par rapport à la même période l'an dernier, cette baisse atteignant 47,4% pour le seul mois d'août.

Fintech : Signature d'un protocole d'accord entre HKSTP et le Département du Commerce International (DTI) anglais

HKSTP (Hong Kong Science and Technology Park) a signé le 11 octobre un accord avec le Département britannique du commerce international (DIT) afin de renforcer la collaboration entre Hong Kong et le Royaume-Uni dans le secteur des Fintech. Ce protocole établit un cadre de coopération afin d'aider les startups et FinTech hongkongaises et anglaises à développer leurs activités dans la région de Chine du Sud (Guangdong-Hong Kong-Macao) et au Royaume-Uni. L'accord s'inscrit dans les principes de collaboration définis par HK-UK Fintech Bridge, accord signé entre Hong Kong et le Royaume-Uni en 2017, qui prévoit l'échange de connaissances, d'investissements ainsi que des visites respectives entre Hong Kong et le Royaume-Uni.

Retour au sommaire ([ici](#))

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du S.E.R. (adresser les demandes à [pekin\[at\]dgtresor.gouv.fr](mailto:pekin[at]dgtresor.gouv.fr)).

Clause de non-responsabilité

Le SER s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : S.E.R. de Pékin et Service Economique de Hong Kong

Adresse : N°60 Tianszulu, Liangmaqiao, 3e quartier diplomatique, district Chaoyang, 100600 BEIJING – PRC, CP 100600

Rédigé par : Hannah Fatton, Zilan Huang, Camille Bortolini, Furui Ren, Antoine Moisson, Antoine Bernez, Maxime Sabourin

Revu par : David Karmouni, Orhan Chiali, Pierre Martin, Jean-Philippe Dufour, Valérie Liang-Champrenault

Responsable de publication : Jean-Marc Fenet